



AIDE-MÉMOIRE

ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027

LOCAUX	3
HORAIRE DES COURS	3
BÂTIMENT DES URSULINES : ACCÈS ÉLÈVES	4
BÂTIMENTS FRÉQUENTÉS PAR LES ÉLÈVES DE STOCKMAR.....	5
CALENDRIER	6
RÈGLEMENT DU COLLÈGE.....	7
RÈGLEMENT LIÉ AU BÂTIMENT DES URSULINES	7
RÈGLEMENT D'ORIENTATION 2026-2027	8
CONDITIONS D'ACCÈS AUX ÉCOLES MOYENNES	8
CARNET DE DEVOIRS.....	9
ABSENCES.....	9
STAGES	9
VIE AU COLLÈGE.....	10
NATATION	10
CONGÉS PARTICULIERS.....	10
DIRECTIVE EN CAS D'ACCIDENT	11
VOLS ET DÉPRÉDATIONS.....	11
MATÉRIEL.....	11
TÉLÉPHONES PORTABLES	11
DEVOIRS SURVEILLÉS ET COURS FACULTATIFS.....	12
PERMANENCES	Erreur ! Signet non défini.
HORAIRE D'OUVERTURE DU SECRÉTARIAT	12
SANCTIONS ET MESURES	13
PERSONNES DE CONTACT	14
NUMÉRIQUE	15

Collège Stockmar
Rue de l'Eglise 13
2900 Porrentruy

032 465 10 50
es.stockmar@edu.jura.ch
<https://stockmar.ch>

Cet aide-mémoire rassemble les principales informations utiles à la vie quotidienne du Collège Stockmar. Il complète le règlement de l'établissement, disponible sur le site internet de l'école.

LOCAUX

Bâtiment principal (Ursulines)	Étage -4	• Salle -408
	Étage -3	• Salles -306 et -304
	Étage -2	• Salle -208
	Étage -1	• Salles -109, -107, -106 (SE), -104 (SE) salle des maîtres
	RDC	• Salles 001, 002, 004, 006, 007 <i>direction, secrétariat</i>
	1 ^{er} étage	• Salles 104, 106 (EM), 109 (EM) <i>soutien ambulatoire, médiation, TSS, infirmierie, COSP</i>
	2 ^e étage	• Salles 201 (EV), 204 (EN), 205, 206 (EN)
Bâtiment du Contrôle	RDC	• Salle des maîtres • Salles D1 (SE) et D2 (EN)
	1 ^{er} étage	• Salles D3 (ALLOPHONES), D4 (EV), D5
	2 ^e étage	• Salles D6 et D7
Collège Thurmann	RDC	• Salles d'ACM : 001 et 003
	1 ^{er} étage	• Salles d'ACT : 105 et 106
Salles de sport		• Thurmann : EP1 et EP2 • Oiselier : OI1 et OI2 • Banné : BA1 et BA2 • Tilleuls : TI • Saint-Charles : SC

HORAIRE DES COURS

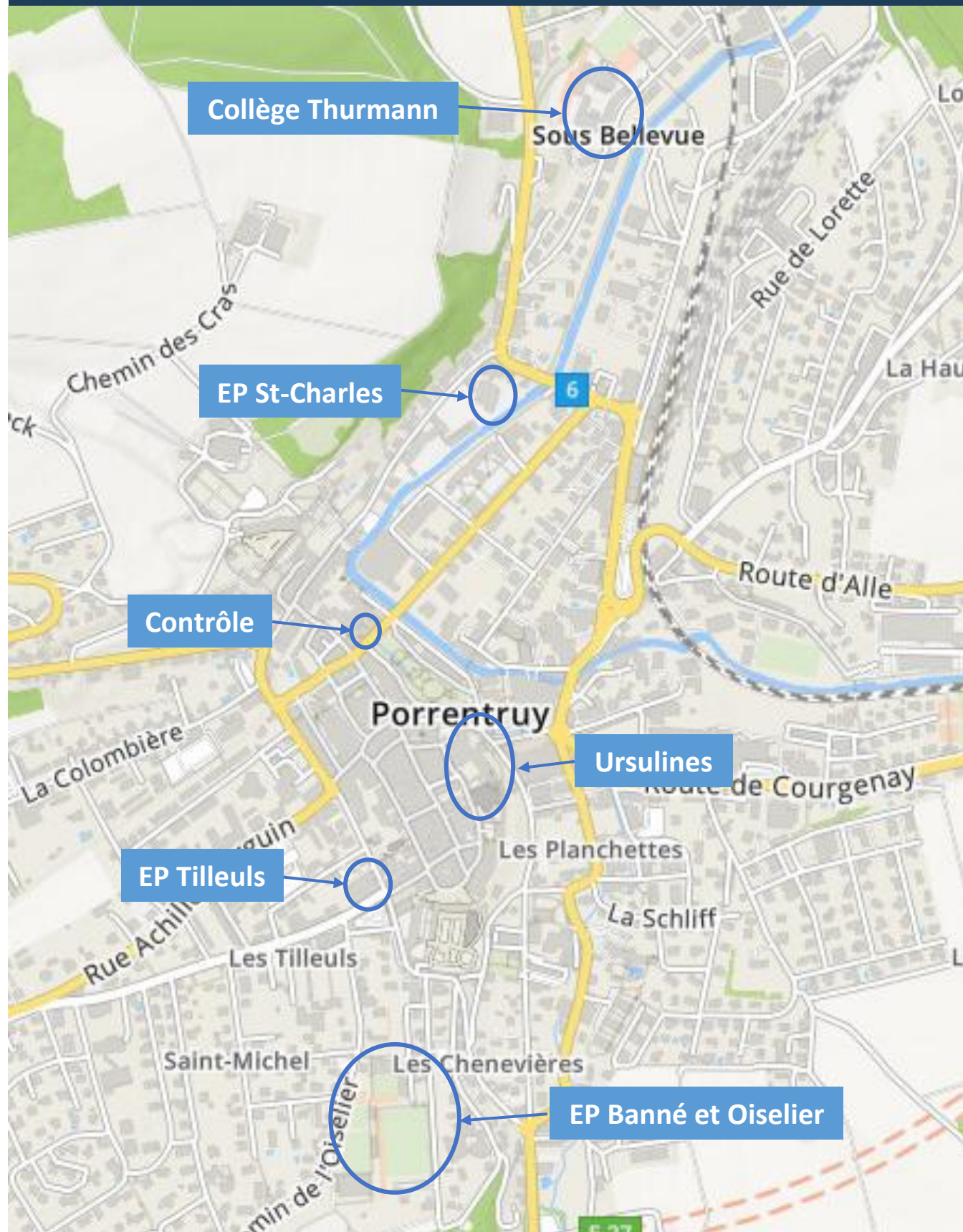
Matin	08h15-09h00	09h05-09h55	10h10-10h55	11h00-11h45
Après-midi	13h40-14h25	14h30-15h15	15h25-16h10	16h15-17h00

Ouverture des portes : **matin : 08h00**
après-midi : 13h30

BÂTIMENT DES URSULINES : ACCÈS ÉLÈVES



BÂTIMENTS FRÉQUENTÉS PAR LES ÉLÈVES DE STOCKMAR



CALENDRIER

Août			Septembre			Octobre			Novembre			Décembre			Janvier			
1	Sa	Vacances d'été	1	Ma	3	1	Je		1	Di	10	1	Ma	14	1	Ve	Vacances de Noël	
2	Di		2	Me		2	Ve		2	Lu		2	Me		2	Sa		
3	Lu		3	Je		3	Sa		3	Ma		3	Je		3	Di		
4	Ma		4	Ve	4	Di	4	Me	4	Ve	4	Lu						
5	Me		5	Sa	5	Lu	5	Je	5	Sa	5	Ma						
6	Je		6	Di	6	Ma	6	Ve	6	Di	6	Me						
7	Ve		7	Lu	4	7	Me	Vacances d'automne	7	Sa	7	Lu	7	Je				
8	Sa		8	Ma		8	Je		8	Di	8	Ma	8	Ve				
9	Di		9	Me		9	Ve		9	Lu	9	Me	9	Sa				
10	Lu		10	Je		10	Sa		10	Ma	10	Je	10	Di				
11	Ma	11	Ve	11		Di	11		Me	11	Ve	11	Lu	18				
12	Me	12	Sa	12	Lu	12	Je	12	Sa	12	Ma							
13	Je	13	Di	13	Ma	13	Ve	13	Di	13	Me							
14	Ve	14	Lu	5	14	Me	14	Sa	14	Lu	14	Je						
15	Sa	15	Ma		15	Je	15	Di	15	Ma	15	Ve						
16	Di	16	Me		Retenue 1	16	Ve	16	Lu	St-Martin	16	Me	Retenue 4	16	Sa			
17	Lu	1	17	Je		17	Sa		17	Ma	17	Je	17	Di				
18	Ma		18	Ve		18	Di		18	Me	Retenue 3	18	Ve	18		Lu		
19	Me		19	Sa		19	Lu		8	19	Je	12	19	Sa		19	Ma	
20	Je		20	Di	20	Ma	20	Ve		20	Di		20	Me	19			
21	Ve		21	Lu	6	21	Me	Retenue 2	21	Sa	21	Lu	17	21		Je		
22	Sa	22	Ma	22		Je	22	Di	22	Ma	22	Me		22	Ve			
23	Di	23	Me	23		Ve	23	Lu	23	Me	23	Sa		Vacances de Noël				
24	Lu	2	24	Je		24	Sa	24	Ma	13	24	Je	24		Di	20		
25	Ma		25	Ve		25	Di	25	Me		25	Ve	25		Lu			
26	Me		26	Sa	26	Lu	26	Je	26		Sa	26	Ma					
27	Je		27	Di	27	Ma	27	Ve	27		Di	27	Me					
28	Ve	28	Lu	7	28	Me	9	28	Sa	28	Lu	28	Je	Fin 1 ^{er} semestre				
29	Sa	29	Ma		29	Je		29	Di	29	Ma	29	Ve					
30	Di	30	Me		30	Ve		30	Lu	30	Me	30	Sa					
31	Lu				31	Sa			31	Je		31	Di					
Février			Mars			Avril			Mai			Juin			Juillet			
1	Lu	21	1	Lu	24	1	Je	Vacances de Pâques	1	Sa		1	Ma	35	1	Je	voyages d'études	
2	Ma		2	Ma		2	Ve		2	Di		2	Me		2	Ve		
3	Me		Retenue 5	3		Me	Retenue 6		3	Sa		3	Lu		3	Je		3
4	Je		4	Je		4	Di		31	4	Ma	31	4	Ve	36	4	Di	Vacances d'été
5	Ve		5	Ve		5	Lu			5	Me		5	Sa		5	Lu	
6	Sa		6	Sa		6	Ma	6		Je	Ascension		6	Di		6	Ma	
7	Di	22	7	Di	25	7	Me	7	Ve	7	Lu	36	7	Me				
8	Lu		8	Lu		8	Je	8	Sa	8	Ma		8	Je				
9	Ma		9	Ma		9	Ve	9	Di	9	Me		9	Ve				
10	Me		10	Me		10	Sa	10	Sa	10	Lu	10	Je	10		Sa		
11	Je		11	Je		11	Di	11	Ma	11	Me	11	Ve	11		Di		
12	Ve	12	Ve	12	Lu	28	12	Me	Retenue 8	12	Sa	37	12	Lu				
13	Sa	13	Sa	13	Ma		13	Je	13	Di	13		Ma					
14	Di	14	Di	14	Me	Retenue 7	14	Ve	14	Lu	14	Me	14	Me				
15	Lu	Semaine blanche	15	Lu	Camps de ski	15	Je	15	Sa	15	Ma	38	15	Je				
16	Ma		16	Ma		16	Ve	16	Di	16	Me		Retenue 9	16				Ve
17	Me		17	Me		17	Sa	17	Lu	Pentecôte	17		Je	17	Sa			
18	Je		18	Je		18	Di	18	Ma	33	18	Ve	18	Di				
19	Ve		19	Ve	19	Lu	19	Lu	19		Me	19	Sa	19	Lu			
20	Sa	20	Sa	20	Ma	29	20	Me	20	Je	20	Di	20	Ma				
21	Di	21	Di	21	Me		21	Ve	21	Ve	21	Lu	21	Me				
22	Lu	22	Lu	22	Je		22	Sa	22	Sa	22	Ma	22	Je				
23	Ma	23	23	Ma	27	23	Ve	23	Di	23	Me	23 Juin	23	Ve				
24	Me		24	Me		24	Sa	24	Lu	34	24	Je	24	Sa				
25	Je		25	Je		25	Di	25	Ma		25	Ve	25	Di				
26	Ve		26	Ve		26	Lu	30	26	Me	26	Sa	26	Lu				
27	Sa	27	Sa	27	Ma	27	Je		Fête-Dieu	27	Di	27	Ma					
28	Di	28	Di	Vacances de Pâques	28	Me	28			Ve	28	Lu	Semaine hors cadre et	28		Me		
		29	Lu		29	Je	29		Sa	29	Ma	29		Je				
		30	Ma		30	Ve	30		Di	30	Me	30		Ve				
		31	Me			31	Lu					31	Sa					

RÈGLEMENT DU COLLÈGE

Le règlement du collège est disponible sur le site internet de l'école :

<https://stockmar.ch> > Elèves > Règlement du Collège Stockmar

Il doit être lu par tous les élèves et leurs parents.

RÈGLEMENT LIÉ AU BÂTIMENT DES URSULINES

La fréquentation du bâtiment des Ursulines amène le Collège Stockmar à étoffer son règlement pour le bien-être, le confort et la sécurité de toutes et tous :

Arrivée à l'école

- Les élèves de 9^e et 10^e année entrent dans l'école par la porte principale, les élèves de 11^e année par celle qui se situe en contrebas de la cour.

Vestiaires et casiers

- Les vestiaires et les casiers des élèves de 9^e et 10^e année se situent tous à l'étage de l'entrée principale (niveau 0). Ceux des 11^e années sont répartis dans les étages inférieurs (niveaux -1 à -3).
- Par manque de place, certains vestiaires ont dû être installés dans des salles de classe. Les élèves auxquels ils ont été attribués prêtent une attention particulière à leur organisation : **ils ne pourront pas accéder à leur casier durant les leçons**. Ces salles seront toutefois ouvertes durant toutes les pauses.

Pauses

- Les couloirs et les escaliers des Ursulines étant exigus, l'horaire a été réfléchi de manière à limiter autant que possible les déplacements des élèves. Dès lors, ceux-ci restent souvent dans la même salle alors que l'enseignant change. Durant les pauses où les élèves sont seuls en classe, **ils adoptent un comportement calme. Ils se montrent respectueux de leurs camarades et du matériel**. Les éventuelles déprédations seront facturées aux parents des responsables et les comportements problématiques sanctionnés par la direction.

Récréation

- Durant la récréation (pause de 9h50 à 10h10), les élèves sortent du bâtiment par la porte d'entrée des 11^e années. **La sortie par la porte principale n'est pas autorisée**.
- Les élèves **restent dans la cour de l'école**. Seuls les élèves qui doivent se rendre dans un autre bâtiment après la pause peuvent quitter la cour.

RÈGLEMENT D'ORIENTATION 2026-2027

Changement de **niveau** obligatoire (FR, MA, AL – niveaux A, B et C)

- Moyenne dans le bulletin de deux semestres consécutifs égale ou inférieure à 3.5 : transition descendante

Changement de **niveau** facultatif (avec accord écrit des parents)

- 9^e année : à la fin des 12 premières semaines, avec une moyenne de trois notes au moins égale ou supérieure à 5.50 : transition ascendante
- 9^e année : à la fin du 1^{er} semestre, avec une moyenne dans le bulletin égale ou supérieure à 5.5 : transition ascendante
- Tous les élèves : moyenne du bulletin de deux semestres consécutifs égale ou supérieure à 5.5 : transition ascendante
- Sur demande des parents, transition descendante au terme des 12 premières semaines de la 9^e et à la fin de chaque semestre

Changement d'**option principale** obligatoire

Transition descendante :

- Moins de deux niveaux A et un niveau B → niveau 1+ (Renforcé)
- Moins de deux niveaux B → niveau 1 (Fondamental)
- ou moyenne annuelle insuffisante en option principale
- ou plus de 2 moyennes annuelles insuffisantes en option principale
- ou plus de 3 moyennes annuelles insuffisantes en option principale, option secondaires et cours communs, dont au moins une en option principale

Transition ascendante :

- Au moins deux niveaux B → niveau 1+ (Renforcé)
- Au moins deux niveaux A et un niveau B → niveau 2 (Elargi)

Note : pour des raisons de commodité de lecture, l'expression « cours à option principaux » est ici remplacée par « option principale »

CONDITIONS D'ACCÈS AUX ÉCOLES MOYENNES

Suite à la mise en place de la nouvelle grille horaire, les conditions d'accès aux écoles moyennes doivent être précisées. Pour toute question, s'adresser au COSP (voir dernière page).

CARNET DE DEVOIRS

- Le carnet de devoirs est un document officiel : il est tenu avec soin, selon les indications du maître / de la maîtresse de module.
- Il est **signé chaque week-end par les parents**.
- En cas de perte, un nouveau carnet doit être acheté au prix de CHF 10.- (davantage en cas de récidive). Le nouveau carnet doit porter le timbre de l'école et être signé par le maître / la maîtresse de module ou la direction.

ABSENCES

- L'absence d'un élève pour cause de maladie ou d'accident est **annoncée chaque jour au secrétariat par les parents avant 8h00** (032 465 10 50 ou es.stockmar@edu.jura.ch).
- À son retour, **l'élève présente spontanément un justificatif** - signé par les parents - aux enseignants.
- Un certificat médical est présenté dès 10 jours d'absence. Il peut aussi être exigé en cas d'absences plus courtes mais régulières.
- Le rattrapage d'un travail écrit se fait **dès le retour en classe** de l'élève.
- En cas d'absence prévisible - p.ex. pour une visite médicale - les parents formulent une demande sous la rubrique *Autorisations* du carnet de devoirs. L'élève présente la demande à la direction le plus tôt possible et dans tous les cas **avant de s'absenter**.
- L'élève a droit à huit jours de congé sans justification pour ses trois années à l'école secondaires. Ils doivent faire l'objet d'une demande* au moins 10 jours à l'avance. **Le rattrapage du travail effectué en classe est de la responsabilité des parents et de l'élève** : l'école et les enseignants ne sont pas tenus d'assurer un suivi spécifique lors d'un tel congé.
- Toute demande de congé particulière* doit être adressée par écrit au directeur en principe un mois à l'avance.
- La direction prononce une sanction pour les leçons injustifiées.

STAGES

- Les élèves peuvent effectuer des stages en entreprise pour une durée maximale de 8 jours par année scolaire sur temps d'école.
- Une demande* doit être adressée à la direction si possible un mois à l'avance.

* Les formulaires de demandes sont à disposition au secrétariat et sur le site de l'école, à l'adresse <https://parents.stockmar.ch>.

VIE AU COLLÈGE

- Vélos et vélomoteurs sont entreposés aux places qui leur sont réservées. **Les élèves font preuve de prudence lorsqu'ils s'engagent sur les trottoirs et sur la route.**
- Vêtements et chaussures sont déposés dans les vestiaires de manière à ne pas gêner le travail des concierges.
- Le matériel scolaire peut être déposé dans le casier personnel de l'élève. Celui-ci doit être fermé par un **cadenas, dont l'utilisation est obligatoire.**
- **Argent et objets de valeur ne sont en sécurité ni dans les vestiaires, ni dans les casiers, ni même en classe s'ils sont laissés sans surveillance !** Des vols ont déjà eu lieu, une vigilance particulière est demandée aux élèves : l'école ne rembourse aucun bien.
- Les élèves font preuve d'une **rigoureuse ponctualité** et attendent leur enseignant(e) devant la salle où se déroule le cours.
- En cas de retard de l'enseignant(e), les élèves s'adressent au secrétariat.

NATATION

- Equipement : tenue de bain permettant la pratique de la natation, serviette de bain, affaires de douche.
- Si un-e élève ne peut pas participer pour une raison imprévisible (maladie, blessure, menstruation, ...), il/elle amène un mot d'excuse signé des parents dans le carnet de devoirs (« autorisation ») à l'enseignant-e et **doit tout de même être présent-e durant la leçon.** L'élève prend l'équipement nécessaire (short et t-shirt) afin d'assumer un rôle défini par l'enseignant-e (chronométrage, observation, comptage de points, etc.) ou d'effectuer des exercices au bord du bassin selon www.activdispens.ch. - Il est très important de savoir si un-e élève est non-nageur-se car une demande de moniteur auxiliaire sera faite en conséquence afin d'accompagner l'élève dans ses apprentissages.

CONGÉS PARTICULIERS

La commission scolaire est compétente pour octroyer quatre demi-journées de congé dans l'année. Pour 2026-2027, il s'agit des dates suivantes :

- Lundi matin 31 août 2026
- Mardi matin 9 février 2027
- Vendredi 28 mai 2027

DIRECTIVE EN CAS D'ACCIDENT

- Lorsqu'un élève a un accident à l'école ou sur le chemin de l'école, il **remplit une déclaration d'accident** au secrétariat.
- Son assurance accident prend en charge les frais médicaux et l'assurance de l'école n'intervient qu'à titre complémentaire, lorsque les frais ne sont pas entièrement couverts.

VOLS ET DÉPRÉDATIONS

- Les effets personnels des élèves ne sont **pas assurés** par l'école : il est **fortement déconseillé** d'amener des sommes d'argent importantes, des objets ou vêtements de valeur.
- Les frais liés aux déprédations engendrées – volontairement ou non – par les élèves sont **à la charge des parents**, y compris dans le cadre des activités extrascolaires.

MATÉRIEL

- L'élève a en tout temps un **matériel scolaire complet et en bon état**.
- Un ouvrage perdu doit être racheté auprès des responsables du matériel. Les prix des ouvrages sont disponibles en ligne à l'adresse <https://parents.stockmar.ch>.
- Les ouvrages transmissibles sont recouverts d'une fourre de protection.
- Les frais liés à la réparation des ouvrages abîmés sont à la charge de l'élève. **Un ouvrage perdu doit être intégralement remboursé.**

TÉLÉPHONES PORTABLES

- Dans l'enceinte du collège, les téléphones portables et autres appareils électroniques connectés **sont éteints et rangés dans le casier**. Dans le cas contraire, **ils sont confisqués pour une durée de quatre jours (huit jours en cas de récidive)**.
- En cas d'abus, ce sont les parents qui viennent rechercher le téléphone de leur enfant au secrétariat.
- La directive cantonale se trouve sur le site de l'école.

DEVOIRS SURVEILLÉS ET COURS FACULTATIFS

- Des **devoirs surveillés ou permanences** sont proposés le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi de 12h45 à 13h30. Des plages horaires supplémentaires sont ouvertes en fonction des inscriptions.
- Des **cours facultatifs** sont organisés en fonction des inscriptions et selon la liste proposée en début d'année scolaire.
- Une fois l'élève inscrit(e), sa participation aux devoirs surveillés, aux périodes de surveillance ou aux cours facultatifs est **obligatoire**.

CONTACTS AVEC L'ÉCOLE ET LES ENSEIGNANT.E.S

Les élèves et les parents peuvent contacter l'école :

- par courriel : es.stockmar@edu.jura.ch
- par téléphone : 032 465 10 50

Pour les contacts avec les enseignant.e.s, seuls le courriel et le téléphone sont admis. Les messages transmis selon un autre moyen de communication ne seront pas pris en compte.

PERMANENCES

- *Orientation scolaire et professionnelle* : en principe le mercredi, sur inscription.
- *Infirmierie* : jeudi matin
- *Médiation* : _____
- *Matériel* : _____

HORAIRE D'OUVERTURE DU SECRÉTARIAT

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
07h30-11h00	07h30-11h00	07h30-11h00	07h30-11h00	07h30-11h00
---	13h30-16h00	---	13h30-16h00	13h30-16h00

SANCTIONS ET MESURES

Diverses sanctions et mesures peuvent être appliquées pour répondre aux éventuels comportements problématiques des élèves.

Par l'enseignant :

- Remarque orale et rappel du règlement du collège
- Remarque écrite dans le carnet de devoirs
- Remarque écrite avec **travail supplémentaire à domicile** (punition)
- Remarque écrite avec **travail supplémentaire à l'école** (retenue d'une ou deux leçons)
- Téléphone aux parents

Par le maître de module et/ou la direction :

- Remarque écrite avec **travail supplémentaire à l'école** (retenue de deux à quatre leçons ou retenue collective*)
- Entretien de recadrage avec l'élève, ses parents et, selon les besoins, le maître de module, un membre de la direction et les enseignants.

Par la direction :

- **Suspension** ou mesure socio-éducative de 1 à 5 jours
- En cas de triche lors d'une épreuve, l'élève est sanctionné d'une **retenue de quatre leçons**. En cas de récidive, la direction prononce une **suspension**.

Par le Service de l'enseignement :

- Placement en **classe Relais**
- **Suspension** jusqu'à 20 jours

Par le Département de la formation, du numérique et des sports :

- **Déplacement d'établissement**
- **Exclusion**

** Dates des retenues collectives :*

16 septembre 2026 – 21 octobre 2026 – 18 novembre 2026 – 16 décembre 2026 –
3 février 2027 – 3 mars 2027 – 14 avril 2027 – 12 mai 2027 – 16 juin 2027 – 30 juin 2027

PERSONNES DE CONTACT

Direction et secrétariat

- Directeur : M. Patrick Bandelier
patrick.bandelier@edu.jura.ch / 032 465 10 50
- Vice-directeur : M. Manuel Choffat
manuel.choffat@edu.jura.ch / 032 465 10 50
- Secrétaire : Mme Catherine Nappez-Kläy
secr.catherine.nappez@edu.jura.ch / 032 465 10 50

Santé

- Médiatrice et médiateur scolaire :
Mme Lucille Nusbaumer lucille.nusbaumer@edu.jura.ch
et M. David Erard david.erard@edu.jura.ch
- Psychologue scolaire : Mme Chelia Aubry chelia.aubry@jura.ch
- Médecin scolaire : Dresse Alina Bogaru 032 466 72 16
- Infirmière scolaire : Mme Angélique Kunz angelique.kunz@jura.ch
079 285 12 59

Soutien et orientation

- Enseignant de soutien : M. Corentin Sautebin
corentin.sautebin@edu.jura.ch
- Enseignantes du dispositif ressource pour élèves allophones :
Mmes Stéphanie Nydegger stephanie.nydegger@edu.jura.ch
et Deborah Martinez deborah.martinez@edu.jura.ch
- Conseillère en orientation : Mme Lidvine Bregnard
lidvine.bregnard@jura.ch

Numérique

- Mme Emilie Duclay emilie.duclay@edu.jura.ch
- M. Baptiste Nussbaumer baptiste.nussbaumer@edu.jura.ch
- M. Manuel Choffat manuel.choffat@edu.jura.ch

Bâtiments

- Concierges : MM. Stéphane Pralong et André Frésard

Lors de leur arrivée en 9^e année, les élèves ont signé une charte numérique. Ils se sont ainsi engagés à respecter les éléments suivants :

1. Matériel

- Utiliser les appareils avec soin et uniquement lorsqu'un enseignant est présent.
- S'en servir exclusivement pour faire leur travail scolaire.
- Ne jamais toucher aux câbles, aux branchements ou aux réglages internes des appareils.

2. Compte personnel scolaire (@edu.jura.ch)

- Choisir un mot de passe compliqué, le garder secret et ne jamais essayer de pirater le compte d'un camarade.
- Ne pas partager ses informations personnelles, ni celles des autres.
- Utiliser cet espace uniquement pour stocker des documents liés à l'école.

3. Pour son usage d'Internet

- Citer leurs sources lorsqu'ils réutilisent des éléments d'Internet pour leurs devoirs.
- Faire preuve de bon sens et d'esprit critique face à ce qu'ils lisent ou voient en ligne.
- Avertir immédiatement un enseignant s'ils tombent sur des contenus bizarres ou choquants.
- Se rappeler que tout ce qu'ils font laisse des « traces » sur les appareils de l'école, et que la direction peut les vérifier en cas de problème.

4. Pour ses communications et échanges

- Être toujours respectueux : les insultes, le racisme ou la méchanceté sont interdits, tout comme dans la vraie vie. S'ils en sont victimes, ils doivent en parler à un adulte.
- Ne jamais publier de photos ou d'enregistrements d'une personne sans son accord et sans la permission de l'enseignant.
- Faire attention aux messages d'inconnus et ne jamais ouvrir leurs pièces jointes.